**INSTITUTIONS ROMAINES**

**CURSUS HONORUM**

Magistratures inférieures

### TRIBUN (Rome antique)

### 1- INTRODUCTION

tribun (Rome antique), terme dérivé de « tribu » et titre officiel de plusieurs magistrats de la République romaine, dont les plus importants étaient les tribuns des soldats et les tribuns de la plèbe.

### 2 - TRIBUNS DES SOLDATS

Dans l'organisation traditionnelle des citoyens romains, le chef des soldats fournis par chacune des trois tribus romaines était appelé tribunus clerum, ou commandant de la cavalerie. Entre 444 et 367 av. J.-C., des tribuns de soldats à pouvoir consulaire furent souvent élus en lieu et place des magistrats ou des consuls réguliers. Sous la République romaine, six tribuns des soldats servaient d'officiers supérieurs dans chaque légion romaine. Après 362 av. J.-C., ils furent élus annuellement par la population lors des comitia tributa (comices tributes) ou assemblée des tribus. Leur nombre passa progressivement à vingt-quatre, et les consuls pouvaient en nommer d'avantage. Dans les derniers temps de la République, le commandement sur le terrain fut cependant confié à un officier expérimenté, et les tribuns servaient d'état-major honoraire. L'élection au poste de tribun des soldats était un moyen d'obtenir une charge publique de haut rang.

### 3 - TRIBUNS DE LA PLÈBE

Dans les premiers temps, toutes les fonctions et les prérogatives du gouvernement de Rome étaient exercées par les patriciens, tandis que la plèbe, qui formait la majorité de la population, devait supporter les charges de l'impôt et du service militaire. Après la révolte de la plèbeen 494 av. J.-C., ces abus furent en partie résorbés lorsque la plèbeobtint le droit d'élire ses propres magistrats, appelés tribuni plebis (tribuns de la plèbe), pour représenter leurs intérêts. Bien qu'il n'y eût au début que deux tribuns de la plèbe, en 450 av. J.-C. ils étaient au nombre de dix.

Les tribuns de la plèbe jouissaient de trois privilèges importants : le droit de défendre n'importe quel plébéien de toute accusation, le droit de veto devant toute mesure proposée par le Sénat romain et l'immunité personnelle durant l'exercice de leur charge. Ces tribuns élargirent graduellement les droits politiques de l'ensemble du peuple. Les empereurs prirent également le titre de tribun, acquérant de la sorte les droits constitutionnels des tribuns et une image populaire. La charge perdit petit à petit de son importance propre, même si elle subsista jusqu'à la disparition de l'Empire romain d'Occident au Ve siècle apr. J.-C.

### CONSUL (Rome antique)

**Consul**, magistrat suprême de la République romaine dans l'Antiquité. Selon la tradition, cette charge fut établie après que les rois furent chassés de Rome vers 510 av. J.-C. et fut renforcée vers 300 av. J.-C. Les consuls étaient toujours au nombre de deux et exerçaient leur charge pendant une année. Ils différaient des rois dans la mesure où la durée de leur fonction était limitée, et où leurs concitoyens pouvaient leur demander des comptes à la fin de leur mandat. Ils négociaient les traités de paix et les alliances étrangères, exerçaient le commandement suprême de l'armée, nommaient les questeurs et remplissaient les fonctions judiciaires dévolues aux souverains. Dans le calendrier, les années étaient nommées d'après les consuls.

### République de la ROME ANTIQUE

### 1 - INTRODUCTION

**République**(**Rome antique**), période de l’histoire romaine durant laquelle l’État romain a été régi par une République entre 510 av. J.-C. et 27 av. J.-C., après l'expulsion de Tarquin le Superbe, le dernier des rois de Rome.

### 2 - CONQUÊTE DE L'ITALIE (510-264 AV. J.-C.)

En remplacement du roi, deux magistrats étaient élus chaque année par l'ensemble du corps des citoyens. Ils s'appelaient préteur, puis portèrent le titre de consul. L'exercice collégial du pouvoir suprême et la limitation de la durée de la charge à une seule année empêchaient tout magistrat de devenir autocratique. La nature du corps consultatif existant, le Sénat, fut modifiée par la venue de plébéiens, appelés conscripti, et de ce fait l'appellation officielle des sénateurs devint patres conscripti (pères conscrits). Au début, seuls despatriciens pouvaient devenir magistrats, mais le mécontentement de la plèbeprovoqua un conflit violent entre les deux classes et aboutit à la disparition progressive des interdictions sociales et politiques dont la plèbe était victime.

En 494 av. J.-C., une sécession de soldats plébéiens provoqua l'instauration des “tribuni plebis” : élus chaque année, les tribuns de la plèbe possédaient un droit de veto sur les actes des patriciens. Lors de sa nomination, le décemvirat, une commission de dix hommes, en 451 av. J.-C., fut chargé de la rédaction d'un code juridique. En 445 av. J.-C., sous la loi canuléenne, les mariages entre patriciens et plébéiens furent légalement reconnus. Sous les lois liciniennes-sextiennes, promulguées en 367 av. J.-C., il fut établi que l'un des deux consulsdevrait désormais être issu de la plèbe. Progressivement, les autres postes officiels furent également ouverts à la plèbe : la dictature, une magistrature d'exception, dont le bénéficiaire était nommé dans les situations de danger extrême (356 av. J.-C.), la censure (350 av. J.-C.), la préture (337 av. J.-C.) et les charges magistrales des collèges des pontifes et des augures (300 av. J.-C.).

Ces changements politiques donnèrent naissance à une nouvelle aristocratie, composée de familles patriciennes et plébéiennes riches, et l'admission au Sénat devint le privilège héréditaire de ces familles. Le Sénat, qui à l'origine ne jouissait que de pouvoirs administratifs restreints, devint un puissant organe de gouvernement, traitant de guerre et de paix, des alliances étrangères, de la fondation de colonies et de la gestion des finances de l'État. Même si l'arrivée de cette nouvelle nobilitas mit un terme aux luttes entre les deux classes, la situation des familles plébéiennes les plus pauvres ne s'améliora pas, et le contraste de plus en plus marqué entre les riches et les pauvres conduisit aux luttes entre le parti aristocratique et le parti populaire dans les derniers temps de la République.

La politique extérieure romaine durant cette période fut principalement axée sur la conquête et l'expansion. Avant la fin de la période royale, Rome était devenue la principale puissance du Latium. Aidés de leurs alliés, les Romains se battirent contre les Étrusques, les Volsques et les Èques. Entre 449 et 390 av. J.-C., Rome devint particulièrement conquérante. La prise de la cité étrusque de Véies en 396 av. J.-C. par Camille marqua le début de la perte d'indépendance de l'Étrurie. D'autres cités étrusques s'empressèrent de faire la paix et, au milieu du IVe siècle av. J.-C. des garnisons romaines stationnaient dans le Sud de l'Étrurie et un grand nombre de colons romains s'était établi dans la région. Des victoires sur les Volsques, les Latins et les Herniques permirent aux Romains de contrôler l'Italie centrale et les mirent aux prises avec les Samnites d'Italie méridionale, qu'ils battirent au cours de trois guerres, entre 343 et 290 av. J.-C. Une révolte des Latins et des Volsques fut matée et, en 338 av. J.-C. la Ligue latine, une confédération des cités du Latium déjà ancienne, fut dissoute. De puissantes coalitions, composées d'Étrusques, d'Ombriens, de Gaulois au nord, de Lucaniens, de Bruttiens et de Samnites au sud, se formèrent contre Rome et menacèrent sa puissance jusqu'à la défaite de la confédération du Nord en 283 av. J.-C. et des États du Sud peu après. En 281 av. J.-C., la colonie grecque de Tarente fit appel à Pyrrhus, roi d'Épire, contre Rome. Ses campagnes en Italie et en Sicile entre 280 et 276 av. J.-C. se soldèrent par un échec et Pyrrhus reprit le chemin de la Grèce. Au cours des dix années suivantes, les Romains achevèrent leur conquête de l'Italie méridionale et prirent le contrôle de l'ensemble de la péninsule jusqu'à l'Arno et le Rubicon au nord.

### 3- UNE PUISSANCE MONDIALE (264-133 AV. J.-C.)

En 264 av. J.-C., Carthage gouvernait un empire maritime s'étendant jusqu'à l'Espagne. Les guerres puniques qui eurent lieu entre Rome et Carthage avaient pour enjeu l'hégémonie en Méditerranée occidentale.

La première des guerres puniques portait sur la possession de la Sicile et fut marquée par l'émergence de Rome comme grande puissance navale. Avec le soutien de Hiéron II, roi de Syracuse, les Romains s'emparèrent d'Agrigente et, en 260 av. J.-C., leur flotte flambant neuve commandée par leconsul Caius Duilius battit la flotte carthaginoise lors de la bataille de Myles. Le déplacement de la guerre sur le sol africain provoqua la défaite et la capture du général Marcus Atilius Regulus. Après plusieurs défaites navales, les Romains remportèrent une victoire décisive en 242 av. J.-C. au large des îles Égates, à l'ouest de la Sicile. La guerre s'acheva en 241 av. J.-C. par la cession aux Romains de la partie carthaginoise de la Sicile, qui devint une province romaine et fut la première possession de Rome à l'étranger. La Sardaigne et la Corse furent prises à Carthage et annexées comme provinces peu après.Carthage prépara une reprise des hostilités en acquérant un point d'appui en Espagne. Sous la direction d'Hamilcar Barca, elle occupa la péninsule Ibérique jusqu'au Tage, au nord. Le gendre d'Hamilcar, Hasdrubal, poursuivit son œuvre de conquête jusqu'à sa mort en 221 av. J.-C. et, entre 221 et 219 av. J.-C.,Hannibal étendit les conquêtes de Carthage au nord, jusqu'à l'Èbre. La deuxième guerre punique débuta en 218 av. J.-C., lorsque Hannibal entra en Italie, il infligea aux Romains une série de défaites et ravagea la majeure partie de l'Italie méridionale durant plusieurs années. Rappelé en Afrique en 202 av. J.-C. pour faire face à Scipion l'Africain, qui avait assiégé Carthage, il fut vaincu à la bataille de Zama. Carthage dut rendre sa flotte, céder l'Espagne ainsi que ses îles de Méditerranée, et payer une très lourde indemnité.

Rome exerça un contrôle plus strict des communautés italiennes placées sous sa direction, tandis que les cités grecques du sud de l'Italie qui avaient épauléHannibal devenaient des colonies romaines. Elle continua également à accroître sa puissance vers le nord. Entre 201 et 196 av. J.-C., les Celtes de la vallée du Pô furent soumis, et leur territoire fut latinisé, bien qu'eux-mêmes fussent empêchés d'acquérir la citoyenneté romaine. La Corse et la Sardaigne furent conquises, et l'Espagne fut occupée militairement, une pratique qui donna naissance à la première armée permanente romaine.

Au cours des III° et II° siècles av. J.-C., Rome fut impliquée dans un conflit avec la Macédoine pour la domination de la mer Égée, conflit connu sous le nom de guerres macédoniennes. Du côté macédonien, les deux premières guerres furent dirigées par Philippe V, qui fut finalement vaincu en 197 av. J.-C. Avec l'aide des États grecs méridionaux, les Romains se tournèrent alors contre le roi de Syrie Antiochos III, qu'ils battirent à Magnésie en 190 av. J.-C. et qui dut rendre ses possessions en Europe et en Asie Mineure. Le fils et successeur de Philippe, Persée (v. 212-v. 166 av. J.-C.), continua à résister aux Romains, ce qui provoqua la troisième et dernière guerre macédonienne. En 168 av. J.-C., son armée fut mise en déroute à Pydna par le général Lucius Aemilius Paullus (v. 229-v. 160 av. J.-C.). La Macédoine devint une province romaine en 146 av. J.-C. La même année, une ultime révolte de la Ligue achéenne dirigée contre Rome provoqua la prise et la destruction de Corinthe.

Entre 149 av. J.-C. et 146 av. J.-C., Rome fut également impliquée dans la troisième guerre punique. Scipion Émilien y mit un terme en prenant et détruisant Carthage, qui fit alors partie de la province romaine d'Afrique. Une série de campagnes en Espagne s'acheva par la prise de Numance en 133 av. J.-C., tandis que, la même année, Rome recevait le royaume de Pergame à la mort de son dernier souverain Attale III. Peu après, ce territoire devint la province d'Asie.

En 131 av. J.-C., Rome avait édifié un empire à l'échelle mondiale, dominant la Méditerranée de la Syrie à l'Espagne. Les Romains entrèrent en contact avec les Grecs, d'abord en Italie méridionale et en Sicile, et plus tard à l'est, adoptant une grande partie de l'art, de la littérature, de la philosophie et de la religion de la Grèce antique. Le développement de la littérature latine débuta en 240 av. J.-C. par la traduction et l'adaptation de la poésie épique et dramatique grecque. En 155 av. J.-C., des écoles grecques de philosophie furent mises en place à Rome.

### 4 - LUTTES INTESTINES 133-27 AV. J.-C.

    Plusieurs familles plébéiennes extrêmement riches s'arrangèrent avec les anciennes familles patriciennes pour que les hautes charges de l'administration et le Sénat leur soient réservées à l'exclusion de toute autre ; on les appela les optimates. Cette classe gouvernante aristocratique devint égoïste, arrogante et attachée au luxe. La disparition progressive des paysans, provoquée par la croissance de grands domaines, la pratique de l'esclavage et la dévastation du pays par la guerre, conduisit au développement d'un sous-prolétariat urbain incapable d'avoir une opinion politique. Les conflits entre le parti aristocratique et le parti populaire étaient inévitables. Les tentatives des tribunsde la plèbe Tiberius Sempronius Gracchus et son frère Caius Sempronius Gracchus, pour soulager la détresse économique des citoyens les plus pauvres par le biais de réformes des lois agraires et céréalières, se soldèrent par des émeutes au cours desquelles les deux frères furent tués, Tiberius en 133 av. J.-C. et Caius en 121 av. J.-C.

L'expansion territoriale de Rome se poursuivait. En 105 av. J.-C., Jugurtha, roi de Numidie, fut déposé par Marius aidé de Sylla, ce qui contribua à renforcer la renommée militaire de la République.

Les communautés italiennes qui s'étaient alliées à Rome voyaient leurs charges s'alourdir à mesure que leurs privilèges disparaissaient, et réclamèrent la part des conquêtes auxquelles elles avaient participé. Le tribun Marcus Livius Drusus tenta de se concilier les pauvres par des réformes agraires et les alliés italiens en leur promettant la citoyenneté romaine. Son assassinat en 91 av. J.-C. fut suivi l'année suivante par une révolte des armées italiennes voulant créer une nouvel État italien, gouverné sur les bases de la constitution romaine. Cette guerre, qui dura de 90 à 88 av. J.-C., est connue sous le nom de guerre sociale, ou guerre des Marses, en raison de la part importante prise dans celle-ci par les Marses. Les Italiens furent finalement battus mais obtinrent la citoyenneté romaine.

Les troubles à l'intérieur de Rome se poursuivirent. Lors de la guerre contre le roi du Pont, Mithridate VI Eupator, un conflit éclata entre Marius, le porte-parole et l'idole du parti populaire, et Sylla, le chef de l'aristocratie, pour savoir qui commanderait le corps expéditionnaire. À la tête des légions qu'il avait dirigées durant la guerre sociale, Sylla marcha sur Rome et, pour la première fois, fit pénétrer des légions romaines dans la Cité. La fuite de Marius et l'exécution dutribun Publius Sulpicius Rufus (v. 124-88 av. J.-C.) qui s'en suivirent permirent à Sylla d'imposer des mesures autoritaires et, après que des élections consulaires l'eurent confirmé dans son commandement, il se mit en route contre Mithridate VI en 87 av. J.-C. En l'absence de Sylla, Cinna, l'un des chefs du parti populaire et un opposant acharné à Sylla, tenta d'introduire les réformes proposées à l'origine par Sulpicius, mais fut chassé de Rome. Il rallia à lui les légions de Campanie et, accompagné de Marius, qui était revenu d'Afrique, rentra à Rome. Ils partagèrent le consulat de 86 av. J.-C., mais Marius, après s'être vengé en massacrant sénateurs et patriciens, mourut peu après. Cinna resta au pouvoir jusqu'en 83 av. J.-C. lorsque Sylla, revenu d'Asie Mineure avec 40 000 hommes, marcha sur Rome et battit le parti populaire. La constitution républicaine était désormais à la merci du chef qui possédait le plus grand appui militaire. Sylla réprima ses ennemis par des proscriptions, dressant et affichant au Forum une liste d'hommes importants déclarés ennemis publics et hors-la-loi. Il confisqua également les terres de ses opposants politiques et les donna aux vétérans de ses légions, qui en règle générale les négligèrent ou les délaissèrent. La riche économie agricole de Rome périclita, et la Cité dut importer la majeure partie de son ravitaillement, en particulier d'Afrique, qui devint la principale source d'approvisionnement en grain.

### 5 - ASCENSION DE CÉSAR

  En 67 av. J.-C., Pompée, qui avait combattu le parti de Marius en Afrique, en Sicile et en Espagne, nettoya la Méditerranée des pirates et fut alors chargé de la guerre contre Mithidiate VI. Dans l'intervalle, son rival, Jules César, prit l'ascendant en profitant de son absence. En tant que chef du parti populaire, César renforça sa mainmise sur le peuple en vengeant les noms souillés de Marius et Cinna, en plaidant la clémence pour leurs enfants et en traînant les partisans corrompus de Sylla devant les tribunaux. Il trouva un allié favorable en la personne de Marcus Licinius Crassus, un homme extrêmement riche ; toutefois, en 63 av. J.-C., il suscita l'opposition des classes moyennes après son implication dans la conjuration de Catilina. Deux ans plus tard, Pompée revint victorieux de l'Orient et demanda au Sénat de ratifier ses mesures en Asie Mineure et d'accorder le pays à ses vétérans. Ses demandes rencontrèrent une opposition déterminée jusqu'à ce que César, se prétendant son ami, forme en 59 av. J.-C., avec lui et Crassus, une coalition appelée le premier triumvirat.

Celui-ci réussit à obtenir le consulat pour César et à satisfaire les demandes de Pompée. Les chevaliers, dont beaucoup étaient de riches membres de la classe des commerçants, furent apaisés aux dépens du Sénat, et une loi agraire fut instaurée permettant à Pompée de récompenser ses troupes. Le couronnement des efforts de César fut cependant d'obtenir le commandement militaire de la Gaule Cisalpine, de l'Illyrie et plus tard de la Gaule Transalpine, où il accomplit d'importantes conquêtes. En 55 av. J.-C., les triumvirs renouvelèrent leur alliance, et César garda son commandement en Gaule pour cinq nouvelles années. Pompée et Crassus furent élus consuls pour l'année 55 av. J.-C. et, l'année suivante, Pompée reçut la responsabilité de l'Espagne et de l'Afrique, tandis que Crassus recevait la Syrie. La mort de Crassus en 53 av. J.-C. mit Pompée directement en conflit avec César. En l'absence d'un gouvernement efficace, Rome tomba dans l'agitation jusqu'à ce que le Sénat persuade Pompée de rester en Italie, confiant ses provinces à des légats. Il l'élit commeconsul unique pour l'année 52 av. J.-C. et le soutint contre César.



**Soldats romains - La légion (legio, levée) romaine comprenait environ 4 000 hommes soumis à une discipline et à un entraînement rigoureux.**

**Noms complets**

Caius Magnus Pompeius ( Pompée)

Caius Julius Caesar ( César)

Le Sénat souhaitait mettre un terme au commandement militaire de César et afin de faire échec à sa deuxième candidature auconsulat en 49 av. J.-C., exigea qu'il quitte son commandement. César refusa et, en 49 av. J.-C. il franchit le Rubicon, s'empara de Rome, forçant Pompée et les membres les plus influents de l'aristocratie à s'enfuir en Grèce. La victoire de César, contrairement à celles d'autres généraux qui avaient marché sur Rome, ne fut pas suivie par un règne de terreur. Il instaura des réformes économiques et administratives, dans une tentative d'éradiquer la corruption et de ramener la prospérité à Rome. Il poursuivit également la guerre contre Pompée, battant ses légats en Espagne et passant en Grèce où il infligea à Pompée une défaite écrasante à Pharsale au début de 48 av. J.-C. Pompée fut tué peu après en Égypte, mais la lutte contre ses partisans continua jusqu'en 45 av. J.-C., lorsqu'ils furent définitivement battus à Munda en Espagne, et César devint dictateur à vie.

Songeant à rétablir la monarchie, César se fit un grand nombre d'ennemis parmi les nobles républicains qui l'assassinèrent le 15 mars 44 av. J.-C. Cicéron tenta de restaurer l'ancienne constitution républicaine, mais Marc Antoine, qui avait été nommé consul avec César, joignit ses forces à celles de Marcus Aemilius Lépide et du petit-neveu de César, Octave, le futur empereur Auguste, pour former le second triumvirat. Les triumvirs entamèrent leur souveraineté en proscrivant et en assassinant leurs opposants, dont Cicéron. En 42 av. J.-C., Octave et Marc Antoine battirent les troupes de Marcus Junius Brutus et de Caius Cassius Longinus, deux des assassins de César, à Philippes, dans le Nord de la Grèce. Par la suite, les triumvirs se partagèrent le contrôle de l'Empire, Octave prenant l'Italie et l'Occident, Marc Antoine l'Orient et Lépide l'Afrique. Peu après avoir pris ses fonctions en Orient, Marc Antoine tomba sous le charme de Cléopâtre, et voulut créer avec elle un Empire d'Orient distinct. Lépide, appelé en Sicile par Octave pour l'aider dans la guerre contre Sextus Pompeius, le fils de Pompée, tenta de s'emparer de l'île et perdit sa province et sa position dans le triumvirat. La mort de Sextus Pompeius, après la destruction de sa flotte en Méditerranée, laissait Octave, qui avait renforcé sa position en Occident, avec pour seul rival Marc Antoine. Après la bataille d'Actium en 31 av. J.-C., et peu après les suicides de Marc Antoine et de Cléopâtre, Octave prit le contrôle de l'Orient (29 av. J.-C.), exerçant de ce fait la suprématie totale sur l'ensemble des territoires de Rome.

En dépit d'une série de guerres civiles désastreuses, la littérature latine connut un remarquable développement pendant la période dite cicéronienne, entre 70 et 43 av. J.-C. César et Cicéron menèrent la prose latine vers de nouveaux sommets, et Térence fut l'un des plus brillants dramaturges de cette époque. Catulle et Lucrèce illustrèrent la poésie.

**Plèbe**, groupe le plus nombreux de la société romaine, l'autre étant lespatriciens ou membres des grandes familles romaines fondatrices. L'origine de la plèbe est incertaine.

Certains pensent que les plébéiens sont des populations soumises, des étrangers domiciliés, des anciens clients des patriciens et dont le nombre ne cessa de croître avec le développement économique des villes et la soumission des pays voisins.

À l'origine libre mais n'ayant aucun droit ni aucun devoir, la plèbe obtint une amélioration progressive de sa situation et, au terme d'une longue lutte contre les patriciens, arracha finalement le droit d'accéder à tous les postes civils et religieux. Une nouvelle aristocratie de nobiles (nobles), fondée sur la richesse et la fonction, et composée aussi bien de patriciens que de plébéiens, se mit en place.

Ensuite le terme fut utilisé de manière plus large pour décrire la multitude, par opposition aux sénateurs et aux chevaliers.

### *PATRICIENS*

|  |  |
| --- | --- |
| **Patriciens**, membres de familles terriennes et citoyens de Rome. À l'origine, les patriciens auraient été les Sabins, qui conquirent un peuple ligurien déjà établi sur le site de Rome ; selon cette théorie, l'autre composante de la population romaine libre, la plèbe ou classe des plébéiens, était composée des Liguriens conquis, dont l'organisation familiale était moins développée que celle des Sabins. | |
|  | |
| Tous les postes politiques et religieux étaient réservés aux patriciens et les mariages mixtes avec les plébéiens étaient  interdits. Une longue lutte entre les deux classes, entamée dès le VIe siècle av. J.-C., se termina par l'obtention d'une forme d' égalité politique pour les plébéiens et l'établissement d'une nouvelle aristocratie de “nobiles” (nobles) composée des familles influentes des deux classes. |  |

À partir de 300 av. J.-C., les anciennes distinctions politiques entre les patriciens et les plébéiens n'avaient plus cours, si ce n'est que les patriciens n'étaient pas éligibles au tribunat, le conseil plébéien. À partir du début du IVe siècle apr. J.-C., le titre de patricius devint personnel plutôt qu'héréditaire et était associé à de grands honneurs et privilèges.

**Gens** (en latin, « race », « tribu » ou « lignée mâle » ; de genere, « engendrer »), terme utilisé occasionnellement par les anciens Romains pour désigner une communauté de personnes qui n'étaient pas nécessairement liées par les liens du sang, même s'il est probable qu'elles se considéraient comme telles.

La “gens” revêtait cependant une signification plus précise au sens de la constitution romaine. Selon un auteur antique, Publius Mucius Scaevola (II° siècle av. J.-C.), seules les personnes portant le même “gentile” (nom), nées libres, ne comptant aucun esclave parmi leurs ancêtres et n'ayant subi aucune déchéance sociale, pouvaient appartenir à une “gens”. La “gens”, qui possédait généralement un lieu d'inhumation commun pour ses membres, englobait tous les descendants en ligne mâle d'un ancêtre commun qu'ils vénéraient. Le deuxième des trois noms portés par les Romains était celui de la “gens”.

Aux temps antiques, l'appartenance à une “gens” était une condition à l'octroi de la citoyenneté romaine ; la “gens” constituait une unité politique, une subdivision d'une curie, qui faisait elle-même partie d'une tribu. La tradition voulait que les anciens Romains soient divisés en trois tribus et trente curies par Romulus, fondateur de Rome. À l'origine, seuls les membres de la classe patricienne portaient un nom de famille (“nomen gentile”), mais cet usage fut par la suite étendu aux plébéiens. “Gens” et clan sont parfois utilisés comme des synonymes.

**Les Magistratures de la République**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Titre | Durée | Elus par | Fonction |
| Consuls | 1 an | Comices centuriates | Pouvoir suprême : deux magistrats nommés par le *populus* et ratifiés par le Sénat . Ils convoquent et président le Sénat , les Comices curiates et centuriates , lèvent et commandent les armées , donnent leur nom à l'année de leur mandat . |
| Préteurs | 1 an | Comices centuriates | Justice : le préteur urbain est chargé des affaires des citoyens et le préteur pérégrin des affaires juridiques des étrangers . En l'absence des consuls , ils peuvent exercer leurs pouvoirs . |
| Ediles | 1 an | Ediles curules élus par les Comices centuriates Ediles plébéiens élus par les Conciles plébéiens | Administration municipale : police , jeux publics , approvisionnement . Les édiles plébéiens sont inviolables . |
| Questeurs | 1 an | Comices tributes | Finances : gardiens du trésor , ils sont les payeurs aux armées et les trésoriers des provinces . |
| Tribuns de la Plèbe | 1 an | Comices plébéiens | Ils convoquent les Conciles plébéiens et les Comices tributes . Ils ont un droit de veto contre tous les magistrats *cum imperio* , sauf le dictateur . Ils sont inviolables . |
| Censeurs | 18 mois au plus | Comices centuriates | Elus tous les cinq ans parmi les anciens consuls , ils font le cens : recensement quinquennal et classification d'après le chiffre de fortune . Ils recrutent le Sénat , surveillent les moeurs et procèdent aux adjudications . Ils sont inviolables . |